



Recommandation 96 (1956)¹

Mesures propres à encourager les contacts entre les jeunes

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

Considérant que des contacts plus fréquents entre les jeunes des pays membres permettraient au Conseil de l'Europe de progresser vers son but, qui est de réaliser une union plus étroite entre ses Membres ;

Considérant que les manifestations sportives sont l'un des meilleurs moyens de développer ces contacts,

Recommande au Comité des Ministres :

1. d'inviter les gouvernements membres à aider les organismes compétents des pays membres à organiser chaque année, à tour de rôle, un festival européen de jeunes athlètes, auquel seront invités à prendre part des jeunes gens de tous les pays membres ;
2. de proposer au Gouvernement français que le premier de ces festivals ait lieu à Strasbourg, siège du Conseil de l'Europe, et qu'il confie à la Fédération française d'Athlétisme le soin d'adresser des invitations à tous les autres pays membres pour que leurs associations sportives scolaires ou les organisations correspondantes participent au festival de jeunes athlètes envisagé ;
3. d'autoriser le Conseil de l'Europe à accorder des prix qui seront décernés au cours de ces festivals.

1. (voir [Doc. 478](#), projet de recommandation de la commission des Questions sociales et exposé des motifs par Mlle Burton, rapporteur). Voir aussi [Directive 88](#). Cette recommandation a été adoptée par l'Assemblée au cours de sa 10^e séance, le 20 avril 1956

